

Une mère écœurée : la Sécu refuse de financer la motorisation du fauteuil de son fils handicapé

écrit par Jules Ferry | 5 mars 2020



Pour la santé des Français, la Sécu dit qu'elle n'a plus un sou.

Bizarre, on accueille pourtant toujours plus de monde sur le territoire et certains ont moins de problèmes que d'autres pour l'accès aux soins.

[Source/France 3](#)

Près de Dieppe, la CPAM refuse de financer la motorisation du fauteuil de son fils handicapé

Sandrine Cappe est la mère de Deacon, enfant polyhandicapé de 13 ans. Elle a sollicité l'aide de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour motoriser le fauteuil de son enfant. Une demande qui lui a été refusée sans raison claire.

"Je suis écœurée". Sandrine Cappe ne revient toujours pas du refus de la CPAM de motoriser le fauteuil de Deacon, polyhandicapé.

L'adolescent de 13 ans, atteint d'un encéphalite depuis l'âge de 6 ans, pèse 41 kg. Son fauteuil en pèse 60. **"C'est extrêmement lourd, 100 kg au total,** commente Sandrine, **notamment lorsqu'il faut le transporter dans notre camion."**

La solution idéale : un petit moteur installé sur le fauteuil, qui permettrait de soulager l'aidante... à 4 180 euros, pris en charge à moitié par la Sécurité sociale. **Pour cela, la famille prend rendez-vous avec un ergothérapeute qui doit remplir un formulaire. "Nous avons eu un rendez-vous au bout d'un an",** tient à préciser Sandrine.

"Votre demande ne peut pas être acceptée"

Début janvier, la mauvaise nouvelle tombe. La famille reçoit un appel de l'appareilleur qui lui indique que Deacon **"ne répondrait pas aux critères"**. Lesquels ? À la CPAM, les informations qu'on donne à Sandrine ne sont pas plus

claires.

“Après examen de votre dossier, votre demande ne peut pas être acceptée”, indique simplement le courrier de refus, qu’on lui donne lorsqu’elle se présente sur place, mais qu’elle n’a par ailleurs jamais reçu. “

On n’a eu aucune explication, et personne ne sait me dire pourquoi mon dossier a été refusé”, se désole Sandrine.

Face à ce ***“parcours du combattant”***, comme elle aime à le marteler, la mère de famille formule un recours. Une procédure de plus. *“Ils m’ont dit que si je n’ai pas de réponse au bout de deux mois, ce serait de nouveau considéré comme un refus”, s’offusque Sandrine qui se sent laissée à l’abandon par l’organisme de santé. “J’ai pleuré lorsque j’ai reçu ce courrier.”*

Contactée par nos soins, la Caisse primaire d’assurance maladie de Rouen-Elbeuf-Dieppe assure suivre *“de près”* ce dossier. Celui-ci sera *“présenté en réunion le 5 mars avec les partenaires internes de l’Assurance maladie”* afin d’*“apporter une réponse”* à Sandrine Cappe.

Une cagnotte pour aider Sandrine et son fils

La réponse de la CPAM devrait être connue lors d’un prochain conseil de santé. *“Quelle que soit leur réponse, je me procurerai ce moteur”, assure Sandrine. Car ce dispositif, ce n’est pas un luxe, ni une lubie. “Je commence à avoir mal au dos et je fais des sciatiques, à force de pousser le fauteuil. Et Deacon va continuer de grandir et de grossir !”*

Face à la médiatisation de son histoire, certains ont poussé la famille à créer une [cagnotte en ligne](#). Sandrine y était hostile au départ : *“Les gens sont beaucoup sollicités par*

les cagnottes. Ce n'est pas facile de toujours demander de l'argent".

La mère de Deacon veut croire à la résolution de son problème. "J'ai espoir que mon recours aboutisse", conclut-elle.

Mais où passe donc l'argent de notre bonne Sécu ?

Apparemment, l'argent va ailleurs, dans ce qu'on pourrait appeler un puits sans fonds (car certains "répondent" plus "aux critères" que d'autres !).

Sur cet aspect, la Sécu est moins regardante et surtout peu bavarde...



Voir par exemple le scandale des **cartes Vitale dites « surnuméraires »** (régimes où le nombre de cartes Vitale valides est supérieur au nombre d'assurés).

L'ampleur de la fraude sociale a fait l'objet de nombreux débats et controverses en 2019. Selon un ex-magistrat de la Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude, le montant s'élèverait à 14 milliards d'euros. En se basant sur des données de l'année 2011, il estimerait à 1,8 million de numéros de Sécurité sociale obtenus illégalement par des personnes nées à l'étranger. Par extrapolation, il estime également que **le total des aides sociales perçues au moyen de ces faux numéros se chiffrerait à 14 milliards d'euros**. Ces chiffres vivement contestés par la caisse nationale d'assurance vieillesse (le CNAV, qui est responsable de l'immatriculation des personnes nées à l'étranger), font toutefois actuellement l'objet d'une « mission d'exploration parlementaire » menée par Jean-Marie Vanlerenberghe, le rapporteur spécial de la commission des affaires sociales du Sénat. **La Commission des Affaires sociales du Sénat a évalué en septembre 2019 la fraude sociale à la Sécurité sociale à 140 millions d'euros par année.**

<https://www.boursorama.com/patrimoine/actualites/fraude-a-la-securite-sociale-par-les-cartes-vitale-836b98a16ad41347aa6b029ce94a1ca4>

Quand est-ce qu'on change les consignes données à la Sécu ?

Il est temps de faire le ménage et de reprendre les clés.